

LA NUIT DES FAKE NEWS

Règlement

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

L'ASBL Perspectives organise le concours de courts-métrages « La Nuit des Fake News ». Ce concours invite les participants à créer une courte vidéo autour du thème des fake news.

- Les vidéos peuvent inventer une fake news et la présenter.
- Filmer les réactions du public face à un canular basé sur une fake news.
- Réaliser un court métrage sur le thème des fake news ou du complotisme.
- Créer une oeuvre audiovisuelle originale (art abstrait, installation, ...) en respectant le thème des fake news
- La vidéo du concours doit viser à sensibiliser aux enjeux des fake news de manière créative et ludique, ou à aider les jeunes à développer leur esprit critique .

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION

2-1. Durée et format des vidéos

- Les vidéos ne doivent pas dépasser **3 minutes maximum**, générique compris.

2-2. Thème et contenu

- Les vidéos doivent respecter le thème des fake news tout en se conformant aux règles de contenu du CSA pour un public à partir de 12 ans : pas de contenu à caractère sexuel choquant ni de violence répétée. Étant donné que le thème porte sur les fake news, le mensonge ou les propos diffamatoires sont autorisés dans ce contexte. Cependant, la vidéo ne doit pas être diffusée en dehors du cadre du concours, sous peine de disqualification.

2-3. Catégories de participants

- A partir de 12 ans (ou première secondaire pour les écoles)
- Le concours est ouvert aux :
 - Groupes scolaires : - élèves (par groupe) de l'enseignement secondaire (avec l'accord d'un enseignant).
- élèves (seul/groupe) de l'enseignement supérieur (toutes institutions confondues)
 - Particuliers : personnes majeures (18 ans et plus), personnes mineures (avec l'accord d'un parent)
 - Groupes de jeunes (maison de jeunes , mouvements de jeunes, IPPJ, écoles de devoirs, centre de jour)

2-4. Engagements des participants

- Les participants garantissent que les vidéos soumises sont des créations originales et qu'ils disposent des droits nécessaires pour leur diffusion. Toutefois, si des contenus protégés par des droits d'auteur doivent être utilisés pour illustrer le propos de la vidéo, merci de le préciser dans la fiche d'inscription.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- Le lien vers la vidéo, hébergée sur une plateforme telle que YouTube ou Vimeo, wetransfer, ...
- Un formulaire d'inscription dûment complété, disponible sur le site de l'ASBL Perspectives.
- Une autorisation parentale pour les participants mineurs (dans le cadre des groupes de jeunes).
- Le dossier complet doit être envoyé avant le 15 novembre 2025 à minuit.

ARTICLE 4 – JURY ET SÉLECTION

4-1. Composition du jury

- Le jury sera composé de professionnels des médias, de l'éducation et de la communication.

4-2. Critères de sélection

Les vidéos seront évaluées par notre jury selon :

- L'originalité et la créativité.
- La pertinence avec le thème.
- La qualité technique et artistique.

4-3. Annonce des résultats

- Les finalistes seront informés par e-mail au plus tard le 15 février 2026. La projection des vidéos sélectionnées et la remise des prix auront lieu lors de l'événement « La Nuit des Fake News », fin mars 2026

ARTICLE 5 – DROITS ET DIFFUSION

5-1. Droits d'exploitation

- Les participants cèdent à l'ASBL Perspectives les droits de diffusion non commerciale des vidéos pour :
- La promotion de l'événement.
- La publication sur les réseaux sociaux et le site de l'association.

5-2. Respect des droits

- Les participants garantissent que les vidéos ne portent atteinte à aucun droit de tiers (image, musique, etc.).

ARTICLE 6 – PRIX

Les prix suivants seront décernés :

- Prix du jury
- Prix du public
- Prix spécial scolaire
- Prix Maison de jeunes / mouvements de jeunesse
- Prix collectif (Visite d'exposition, initiation à l'animation avec Camera etc,...)

ARTICLE 7 – MODIFICATION OU ANNULATION

- L'ASBL Perspectives se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

ARTICLE 8 – CONTESTATION

- La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Toute contestation sera réglée par l'ASBL Perspectives, seule habilitée à statuer.

ARTICLE 9 – AUTORISATION D'EXPLOITATION

- Les participants autorisent la captation et la diffusion d'images et vidéos des courts-métrages lors de l'événement à des fins de communication.

Pour toutes demandes d'informations merci de contacter **Maxime Pierret au 0498 43 12 49**
ou par mail à l'adresse suivante : **maxime.pierret@performat.be**